

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
PORT DE COMMERCE DU LEGUE – PLERIN**

Contexte :

La Société TIMAC AGRO, dont le Siège social est situé 27 Avenue Franklin Roosevelt à Saint Malo (35400), a fait part de son intention d'occuper deux emprises de 5 233m² et 5 560m² sises Terre-plein de la Ville Gillette – Rue de la Tour à Plérin (22190), pour une durée de 2 ans sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société TIMAC AGRO, et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Désignation des lieux :

Deux emprises à usage de stockage de sable et maërl telles que décrites ci-dessous :

- 5 233m² en zone A1,
- 5 560m² en zone A2.

Conditions juridiques de l'occupation :

Activité : Situé sur le domaine public maritime, la nature de l'emprise mise à disposition ne pourra accueillir qu'une activité liée au développement du commerce portuaire.

Nature de l'autorisation d'occupation temporaire : L'occupation de l'espace portuaire ci-dessus mentionné sera formalisée par une autorisation d'occupation temporaire (AOT) non constitutive de droits réels.

Durée : L'occupation prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et expirera au 31 décembre 2025.

Redevance d'occupation du domaine public : Le Bénéficiaire versera une redevance d'occupation du domaine public telle que prévue au barème des taxes et redevances des ports des Côtes-d'Armor. Cette redevance sera revalorisée annuellement dans les conditions prévues par le Cahier des charges de la Délégation.

Manifestation d'intérêt concurrente :

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Direction des Etablissements Gérés

16 Rue de Guernesey CS 10514

22005 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Au plus tard le 9 septembre 2023 à 12h00

En cas de remise des plis contre récépissé, il est rappelé que les jours et heures d'ouverture sont les suivants : 8h30/12h30 et 14h/17h30.

Aucun envoi n'est autorisé par voie électronique ou par télécopie.

Plan de situation :

